



# Déclaration sur les principales incidences négatives

Juin 2025

LIOR Global Partners (LEI: 254900967F8VA5TRFJ32)

# Déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

## Résumé

LIOR Global Partners (254900967F8VA5TRFJ32) prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration constitue la déclaration consolidée sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de LIOR Global Partners.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il est difficile d'analyser et de résumer la Déclaration sur les Principales Incidences Négatives en raison de limitations tant sur la qualité que sur la quantité des données disponibles. Cependant, nous pouvons observer que les indicateurs 1 à 4, qui concernent les émissions de gaz à effet de serre, affichent des niveaux relativement faibles par rapport aux attentes. Ce résultat s'explique principalement par la Politique d'Exclusion de LIOR Global Partners concernant le secteur du charbon thermique (voir la Politique d'Exclusion disponible à l'adresse suivante : <https://www.lior-gp.com/>), ainsi que par l'ampleur actuelle des opérations de LIOR Global Partners.

La Politique d'Exclusion a également contribué à réduire les incidences négatives associées aux indicateurs relatifs aux "Questions sociales et relatives aux employés" (indicateurs 10, 11, 12, 13 et 14).

La politique d'investissement responsable de LIOR Global Partners (disponible sur <https://www.lior-gp.com/>), en particulier son influence sur la sélection des pays via la notation des pays, a également contribué à atténuer les incidences négatives liées aux indicateurs applicables aux investissements dans les entités souveraines et supranationales (indicateurs 15 et 16).

En ce qui concerne la couverture réelle des indicateurs, nous avons observé que les entités supranationales présentent une couverture des données significativement plus faible que les entités souveraines et les entreprises. En outre, à l'exception des indicateurs 1 à 4 (liés aux émissions de gaz à effet de serre), la couverture des autres indicateurs d'entreprises tend à être plus faible pour les entités américaines. Cela s'explique en grande partie par des obligations de divulgation moins contraignantes imposées aux entreprises américaines par rapport à leurs homologues européennes.

Enfin, bien qu'il subsiste un manque de couverture des indicateurs pour les entreprises du secteur financier, il convient de souligner l'amélioration substantielle de la disponibilité des données dans ce secteur par rapport aux années précédentes.

Néanmoins, comme mentionné précédemment, le manque de couverture des données pour de nombreux indicateurs au moment de cette déclaration peut entraîner des lectures erronées ou des interprétations incorrectes. LIOR Global Partners encourage donc les lecteurs à tenir compte de cette limitation lors de l'analyse des informations présentées dans cette déclaration.

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité de mesure	Incidences (Année 2024)	Incidences (Année 2023)	Incidences (Année 2022)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>								
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	tCO2eq	16.17	52.69	21.20	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
		Émissions de GES de niveau 2	tCO2eq	9.46	67.63	32.04	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	tCO2eq	686.87	4545.75	424.23	N/A	
		Émissions totales de GES	tCO2eq	712.54	4666.07	477.47	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	tCO2eq/EURm	712.54	1365.32	222.55	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	tCO2eq/EURm	485.99	796.78	170.64	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% concernés	0.00	4.88	2.29	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	% (Consommation)	33.19	49.37	53.96	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)	
		% (Production)	0.00	27.95	48.33	N/A		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/EURm	0.13	0.70	0.58	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)	
<b>Biodiversité</b>	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	% concernés	0.19	5.70	1.46	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
<b>Eau</b>	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements	t/EURm	0.03	0.00	0.00	N/A	Intégration ESG (Notation)
<b>Déchets</b>	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements	t/EURm	17.94	0.95	0.34	N/A	Intégration ESG (Notation)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité de mesure	Incidences (Année 2024)	Incidences (Année 2023)	Incidences (Année 2022)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>INDICATEURS LIÉS AUX ASPECTS SOCIAUX, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>								
<b>Aspects sociaux et de personnel</b>	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% concernés	0.00	0.00	4.59	N/A	Politique d'exclusion (Exclusion normative, Pacte mondial des Nations unies)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	% concernés	36.85	40.69	29.42	N/A	Politique d'exclusion (Exclusion normative, Pacte mondial des Nations unies)
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	%	12.65	31.18	26.75	N/A	Politique d'exclusion et Intégration ESG (Notation)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	%	29.65	41.84	41.06	N/A	Politique d'exclusion et Intégration ESG (Notation)
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	% concernés	0.00	0.00	0.00	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative aux armes controversées)
<b>INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX</b>								
<b>Environnement</b>	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	KtonCO2eq/EURm	0.12	0.23	0.20	N/A	Intégration ESG (Notation Pays)
<b>Aspects sociaux et de personnel</b>	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	#	0.00	0.00	0.00	N/A	Intégration ESG (Notation Pays)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité de mesure	Incidences (Année 2024)	Incidences (Année 2023)	Incidences (Année 2022)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS</b>								
<b>Énergie fossile</b>	17. Exposition aux énergies fossiles par le biais d'actifs immobiliers	Part des investissements dans des actifs immobiliers liés à l'extraction, au stockage, au transport ou à la fabrication de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Pour l'instant, LIOR n'a pas vocation à publier les "Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers" en raison de l'absence d'investissements dans ce type d'actifs
<b>Efficacité énergétique</b>	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part des investissements dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Pour l'instant, LIOR n'a pas vocation à publier les "Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers" en raison de l'absence d'investissements dans ce type d'actifs

## Autres indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité de mesure	Incidences (Année 2024)	Incidences (Année 2023)	Incidences (Année 2022)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES SUPPLÉMENTAIRES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>								
<b>Eau, déchets et autres matières</b>	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006	% concernés	0.00	0.00	0.00	N/A	Politique d'exclusion et Intégration ESG (Notation)
<b>INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AUX ASPECTS SOCIAUX, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>								
<b>Aspects sociaux et de personnel</b>	Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	% concernés	0.00	0.00	3.33	N/A	Politique d'exclusion et Intégration ESG (Notation)

## **Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

La politique d'investissement responsable de LIOR Global Partners (disponible sur <https://www.lior-gp.com/>) s'applique à 100 % des actifs liquides gérés par LIOR Global Partners, à l'exception des liquidités non investies et des positions en devises. Cette politique est continuellement suivie et mise à jour afin de refléter l'évolution des standards du marché et des meilleures pratiques.

Chez LIOR Global Partners (« LIOR »), nous intégrons les risques de durabilité dans notre analyse d'investissement et nos processus de prise de décision, car nous estimons que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements.

La politique ESG de LIOR a été élaborée par nos équipes d'investissement et de gestion, et elle est mise en œuvre, suivie et révisée par nos gérants de portefeuille.

Les indicateurs des Principales Incidences Négatives (PAI) peuvent refléter une couverture de données limitée, en raison d'un manque de transparence de la part de certaines entreprises. L'absence de données déclarées peut entraîner des lacunes dans les informations fournies par les prestataires de données pour certains indicateurs spécifiques.

Pour la période de reporting 2024, LIOR Global Partners a utilisé Bloomberg ainsi que des données accessibles au public pour évaluer les indicateurs PAI. Pour les années 2022 et 2023, nous nous sommes appuyés sur Sustainalytics en tant que principal fournisseur de données. Le passage à Bloomberg et aux données publiques en 2024 a été motivé par une amélioration significative de la couverture des données pour la majorité des indicateurs par rapport aux années précédentes.

## **Indicateurs supplémentaires des Principales Incidences Négatives divulgués par LIOR Global Partners dans la présente déclaration**

### **1. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques.**

À la suite d'une analyse de la couverture des données, et en reconnaissance du fait que les indicateurs climatiques et environnementaux obligatoires portent principalement sur les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, l'utilisation de l'eau et les déchets dangereux, LIOR Global Partners a décidé d'inclure un indicateur supplémentaire portant sur les incidences négatives liées à la production de produits chimiques. Cet indicateur complémentaire vise à enrichir et compléter la liste obligatoire au moment de cette déclaration.

### **2. Absence de code de conduite pour les fournisseurs**

Sur la base de notre analyse de couverture et en cohérence avec les valeurs et la culture d'entreprise adoptées par LIOR Global Partners depuis sa création, nous considérons que le suivi de l'existence d'un code de conduite applicable aux fournisseurs représente une incidence négative majeure à prendre en compte. En conséquence, LIOR Global Partners a choisi d'inclure cet indicateur dans la présente déclaration, reflétant ainsi notre engagement envers des pratiques commerciales responsables et éthiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

## **Politique d'engagement**

Les politiques d'engagement de LIOR visant à atténuer les principales incidences négatives varient selon les entreprises et les secteurs, et englobent une gouvernance d'entreprise solide, des pratiques environnementales et sociales responsables, des collaborations sectorielles et l'intégration de considérations ESG. Les indicateurs pris en compte pour les impacts négatifs dépendent de facteurs propres à l'entreprise.

La politique ESG de LIOR, y compris les politiques d'exclusion et de notation ESG, nous permet d'atténuer ces risques car les considérations ESG sont intégrées à chaque étape de notre processus d'investissement.

La directive 2007/36/CE met l'accent sur le droit des actionnaires d'exercer leur droit de vote.

La politique de vote de LIOR encourage la participation active, la transparence de la coopération des entreprises et la divulgation des résultats des votes.

## Références aux normes internationales

Sensible aux droits de l'homme et, en particulier, à l'abolition effective du travail des enfants, LIOR a décidé d'intégrer une politique d'exclusion normative liée au Pacte mondial des Nations unies. Ce dernier est "un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et pour qu'elles prennent des mesures qui favorisent la réalisation des objectifs sociétaux".

Le processus d'exclusion de LIOR est appliqué aux entreprises qui ont gravement enfreint les principes et les lignes directrices de l'UNGC (veuillez-vous référer à la politique d'exclusion de LIOR Global Partners pour plus de détails à ce sujet <https://www.lior-gp.com/>).

Conformément à notre processus d'investissement, la méthodologie ESG de LIOR est une approche basée sur le risque. En tant que gestionnaire d'actifs global macro, LIOR ne donne pas la priorité à un pilier (E) par rapport aux autres (S, G). Par conséquent, LIOR vise à minimiser le risque ESG de notre portefeuille par le biais de nos politiques d'exclusion et de notation.

Chaque sous-industrie du portefeuille de LIOR a une pondération différente pour les piliers E, S et G. Actuellement, nous n'avons pas de scénario climatique privilégié. Cependant, une réévaluation de notre approche pourrait être envisagée lorsque les données spécifiques aux émetteurs deviendront plus disponibles.

## Comparaison historique

En 2024, la part des actifs investis dans des entreprises a diminué par rapport à 2023. En moyenne, environ 26 % des actifs ont été alloués à des entreprises en 2024, contre environ 44 % en 2023. Ce changement résulte principalement d'une décision stratégique visant à accroître l'exposition aux obligations souveraines des marchés émergents (ME). Un tel changement significatif dans l'allocation des actifs peut également avoir une influence sur les valeurs des indicateurs liés aux données d'entreprises.

Lors de l'analyse des résultats des indicateurs, nous constatons des améliorations ou des valeurs stables par rapport à l'année précédente pour la majorité d'entre eux. Une exception concerne l'indicateur 9, qui montre une augmentation du ratio de déchets dangereux. Cependant, cette évolution est principalement attribuable à une amélioration de la transparence et de la déclaration par les entreprises sur cet indicateur spécifique, plutôt qu'à une dégradation réelle de la performance.

En conclusion, LIOR Global Partners estime que les données présentées dans cette déclaration reflètent une évolution positive, en tenant compte des changements susmentionnés.